

N° 96-0801 - Finances et programmation - Budget supplémentaire 1996 - Budget principal - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire 1996 du budget principal a été arrêté à la somme de 1 122 836 202,69 F équilibré par sections, en dépenses et en recettes.

Comme toutes les années, le budget supplémentaire 1996 :

- reprend l'ensemble des restes à réaliser constatés au compte administratif 1995,
- reporte les sommes engagées au titre de l'année 1995, en dépenses et en recettes,
- affecte l'excédent disponible dégagé à la clôture de l'exercice 1995 (165,5 MF),
- modifie l'affectation de crédits ouverts pour 1996.

De plus, en 1996, une très importante régularisation d'écriture de 257,3 MF doit être effectuée à la demande de madame le trésorier principal de la Communauté. Il s'agit de transformer comptablement des avances consenties au SYTRAL entre 1978 et 1981, en subventions imputées en section de fonctionnement. Cette opération, en suspens depuis plus de 15 ans, a pour effet de diminuer le prélèvement, donc l'autofinancement, d'une somme équivalente. Elle doit être impérativement effectuée cette année, avant le passage de la comptabilité en nomenclature M 14.

Budget supplémentaire 1996 - budget principal - équilibre budgétaire (en F) - tableau n° 1 -

Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement		
reports	709 031 465,50	818 894 140,72
propositions nouvelles	84 327 214,94	153 725 000,00
- dont réduction programme d'emprunts		- 85 000 000,00
- dont régularisation SYTRAL		257 325 000,00
prélèvement		- 105 000 000,00
résultat antérieur reporté	74 260 460,28	
sous-total	867 619 140,72	867 619 140,72
Fonctionnement		
reports	103 225 588,72	10 107 520,27
propositions nouvelles	256 991 473,25	22 140 532,28
- dont régularisation SYTRAL	257 325 000,00	
prélèvement	- 105 000 000,00	
résultat antérieur reporté		222 969 009,42
sous-total	255 217 061,97	255 217 061,97
total	1 122 836 202,69	1 122 836 202,69

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les reports de dépenses -

L'exercice 1995 s'est achevé, pour la section de fonctionnement, avec un reste à réaliser de dépenses de 194,84 MF composé de 103,225 MF de reports sur l'exercice 1996 et de 91,615 MF de crédits annulés.

En progression de 6 MF par rapport à 1994, le montant des reports comprend 69,117 MF correspondant à des dépenses engagées avant la clôture de l'exercice et non mandatées et 34,1 MF de reports exceptionnels.

Les dépenses de voirie et de propreté, les charges de logistique et de bâtiments constituent, à elles seules, 72 % des dépenses engagées reportées sur l'exercice 1996, soit environ 50 MF répartis ainsi :

- direction de la voirie	21,084 MF,
- direction de la propreté	17,872 MF,
- direction de la logistique et des bâtiments	10,851 MF.

A hauteur de 34 MF, les dépenses faisant l'objet de reports à titre exceptionnel se concentrent essentiellement sur quatre postes :

- 14 MF pour la prime d'intéressement au titre de 1995 versée en 1996,
- 13,51 MF pour la provision nécessaire au paiement d'intérêts courus non échus sur plusieurs emprunts multi-index dont les échéances ont été converties de trimestrielles en annuelles,
- 2,9 MF pour la réfection des tranchées de voirie,
- 1,5 MF pour la participation à verser à l'Agence du médicament prévue et non engagée en 1995.

En progression de 35,4 MF par rapport à 1995, le montant des annulations s'élève à 91,6 MF. L'importance de ce montant se justifie par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- des économies de gestion réalisées sur des secteurs très différents tels que la communication (9,5 MF), les dépenses de voirie et de propreté (10,5 MF),
- le recrutement envisagé de 90 agents n'ayant pas été opéré pendant l'exercice, une somme de 22 MF a été dégagée,
- la baisse des taux d'intérêt sur la dette a influé favorablement sur les échéances des emprunts et a permis une économie de 13 MF.

Les reports de recettes -

La tendance à la réduction des reports de recettes persiste en 1995. Le montant des recettes reportées sur l'exercice 1996 est évalué à 10,1 MF. Pour l'essentiel, trois postes sont concernés :

- le développement urbain (observatoire du logement, développement social des quartiers et opérations programmées de l'habitat)	6,61 MF
- l'école interrégionale des sapeurs-pompiers	1,70 MF
- la direction des ressources humaines avec le remboursement par l'UAP de l'assurance-décès.	0,793 MF

Les propositions nouvelles -

Les principales propositions nouvelles de recettes de ce budget supplémentaires concernent la fiscalité. Il s'agit du réajustement de la prévision initiale du budget primitif, conformément à la notification reçue, soit une baisse de 11,8 MF des compensations versées par l'Etat, qui sont ainsi ramenées à 205 MF.

En revanche, une somme de 21 MF est enregistrée en hausse de la fiscalité directe au titre des premiers rôles supplémentaires de 1996 notifiés par les services fiscaux.

Par ailleurs, la contribution aux eaux pluviales, versée en 1995 par le budget principal au budget de l'assainissement, s'avère trop élevée par rapport aux dépenses effectivement réalisées, compte tenu des prorata à appliquer. La régularisation de 9,2 MF, qui s'impose, se traduit par une recette du budget principal.

En dépenses, l'affectation du montant disponible ressortant à la clôture de l'exercice de 1995 est proposée pour :

- les dépenses engagées pour le déneigement et les travaux de viabilité hivernale pendant l'hiver 1995-1996 (8,1 MF) et pour payer les emplois saisonniers auxquels il a fallu avoir recours en 1995 (1,7 MF),
- le remboursement à la ville de Lyon des frais de personnel de police mis à la disposition de la Communauté dans le centre d'échanges de Lyon-Perrache (2,5 MF),
- l'augmentation de participations aux organismes externes, notamment l'Agence d'urbanisme (1,6 MF), le SMIRIL (0,2 MF). 2,1 MF feront l'objet d'un remboursement à Lyon Parc Auto de la redevance perçue en 1995, en application de la convention cadre qui prévoit que le montant de cette redevance est lié au résultat d'exploitation de la société,
- un fonds de concours à l'Institut national de la recherche agronomique pour la réalisation, à La Mulatière, d'un projet international pour l'Union nationale séricicole.

Les mesures de gestion active de la dette, notamment le choix des index et des dates d'échéances, permettent de dégager un disponible de 29,1 MF sur les intérêts des emprunts.

Compte tenu de la date de vote de ce budget supplémentaire, il semble opportun de doter la provision pour sûreté budgétaire de 11 MF afin de pouvoir faire face aux événements encore imprévus à ce jour.

La transformation comptable des avances faites au SYTRAL entre 1978 et 1981, en subventions à imputer en fonctionnement, entraîne une diminution du prélèvement. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des propositions nouvelles, cette diminution est limitée à 105 MF. Le prélèvement passera donc de 366 MF à 261 MF et l'autofinancement de 653 MF à 548 MF.

Budget supplémentaire 1996 - budget principal - section de fonctionnement - dépenses (en francs) - tableau n° 2 -

Directions	Reports	Propositions nouvelles	Total
VOIRIE	23 986 795,10		23 986 795,10
voirie	17 709 955,20		
signalisation lumineuse	6 276 839,90		
PROPRETE	18 153 751,18	9 752 648,00	27 906 399,18
dont :			
centre de valorisation des déchets urbains de Lyon-sud	8 851 757,90		
déchèteries et centres d'enfouissement technique	2 655 497,09		
ateliers véhicules	4 038 904,98		
déneigement		8 073 000,00	
emplois saisonniers 1995		1 679 648,00	
INCENDIE	3 643 125,76		3 643 125,76
DEVELOPPEMENT URBAIN	7 705 436,84	- 36 717,00	7 668 719,84
dont :			
écologie	1 275 138,15		
développement social urbain	1 179 521,77		
observatoire du logement social	1 089 387,15		
projets urbains (OPAH)	1 086 815,25		

formations décentralisées participations DSU biennale de la danse		13 283,00 - 50 000,00	
ACTION FONCIERE	192 290,62		192 290,62
GRANDS PROJETS	0,00		0,00
LOGISTIQUE ET BATIMENTS	11 035 451,37		11 035 451,37
dont :			
administration générale	3 294 701,47		
centre d'échanges de Lyon-Perrache	2 369 545,56		
énergie	1 086 401,27		
informatique	391 947,38		
RESSOURCES HUMAINES	15 725 309,66	2 597 217,00	18 322 526,66
dont :			
formation	1 244 183,14		
prime d'intéressement	14 000 000,00		
remboursement à la ville de Lyon des frais de personnel (police CELP)		2 510 500,00	
formations décentralisées, remboursement frais DDU		- 13 283,00	
JURIDIQUE ET MARCHES	717 884,33		717 884,33
ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE	21 088,38		21 088,38
COMMUNICATION	1 928 509,20	50 000,00	1 978 509,20
AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES	1 942 997,65		1 942 997,65
FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	18 172 948,63	244 628 325,25	262 801 273,88
dont :			
Euronews	1 100 000,00	1 100 000,00	
intérêts de la dette	14 770 343,57	- 29 080 000,00	
sûreté budgétaire		10 940 780,56	
Agence d'urbanisme		1 568 225,00	
Institut national de la recherche agronomique (INRA)		500 000,00	
syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes		200 000,00	
versement à Lyon Parc Auto		2 074 319,69	
régularisation de l'avance au SYTRAL		257 325 000,00	
sous-total	103 225 588,72	256 991 473,25	360 217 061,97
prélèvement		- 105 000 000,00	
total	103 225 588,72	151 991 473,25	255 217 061,97

Budget supplémentaire 1996 - budget principal - section de fonctionnement - recettes (en MF) -
tableau n° 3 -

Directions	Reports	Propositions nouvelles	Total
VOIRIE	62 990,54		62 990,54
PROPRETE dont participation Eco-Emballages	528 200,00 448 200,00		528 200,00
INCENDIE	1 700 461,50		1 700 461,50
DEVELOPPEMENT URBAIN dont : développement social urbain observatoire du logement social participations pour les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)	6 611 807,58 1 774 274,00 2 881 178,60 793 378,00		6 611 807,58
ACTION FONCIERE	0,00		0,00
GRANDS PROJETS	0,00		0,00
LOGISTIQUE ET BATIMENTS dont rémunération scolaire	300 511,80	3 700 000,00 3 700 000,00	4 000 511,80
RESSOURCES HUMAINES	793 378,85		793 378,85
JURIDIQUE ET MARCHES	0,00		0,00
ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE	10 170,00		10 170,00
COMMUNICATION	0,00		0,00
AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES	0,00	0,00	
FINANCES ET CONTROLE DE GESTION dont : fiscalité (rôles supplémentaires) compensations fiscales eaux pluviales	100 000,00	18 440 532,28 21 017 673,00 - 11 782 832,00 9 205 691,28	18 540 532,28
total	10 107 520,27	22 140 532,28	32 248 052,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les reports de dépenses -

Ils représentent globalement 709 MF dont 619 MF sont des reports de crédits opérationnels, c'est-à-dire hors mouvements financiers et figurent essentiellement pour les domaines suivants :

- déplacements urbains	229 MF
- investissement foncier	141 MF
- maintenance et moyens généraux	84 MF

Pour les mouvements financiers, les restes à réaliser (90 MF) sont liés :

- aux avances versées aux mandataires du Grand Lyon pour des opérations de voirie, d'urbanisme et de développement social (35 MF),
- au reversement du FCTVA relatif aux travaux effectués par la Communauté dans les collèges pour le compte du département du Rhône (20 MF),
- à l'emprunt à long terme 1995 et à la dette récupérable non mandatés (18 MF),
- à la participation du budget principal restant à verser pour des opérations d'investissement réalisées dans les budgets de l'eau et de l'assainissement (17 MF).

Les déplacements urbains -

Une part importante des restes à réaliser concerne des opérations de voirie cofinancées par le SYTRAL. Il s'agit pour l'essentiel :

- des aménagements de sites propres pour les transports en commun de surface. Les ouvrages de la cité internationale à Lyon 6° et rue du Souvenir Français à Villeurbanne (évitement Laurent Bonnevey) sont achevés. 50 MF sont reportés pour poursuivre les actions définies dans le cadre du réseau intermédiaire. Ils assureront principalement le lancement des aménagements de la place Grandclément à Villeurbanne (6,3 MF), dans le centre-ville de Saint Priest (13 MF) et de Vaulx en Velin (5,9 MF). En recettes, ce sont encore 39 MF qui restent à encaisser du SYTRAL,

- de solder les programmes annuels de voirie 1994 et 1995. Ces petits aménagements de voirie sont destinés à améliorer les conditions de circulation des autobus (9,3 MF).

Le département du Rhône devrait appeler 8,20 MF au titre du programme ordinaire des chemins départementaux pour les deux dernières années.

9,35 MF seront mandatés pour les protections phoniques réalisées aux abords des routes nationales, en application du contrat de ville et du plan de relance (autres déplacements).

La régularisation des avances versées à la SERL, aménageur de la trémie de la Part-Dieu et de la rue du Docteur Bouchut à Lyon 3°, suppose le report de 27,3 MF ouverts sur un article d'immobilisation (voirie individualisée).

5,5 MF figurent en prévision des restes à mandater pour les travaux de l'échangeur de l'Europe à Irigny dans le cadre du raccordement de l'A 45 et de la RN 86 (voirie individualisée).

L'écologie urbaine -

Les reports concernent essentiellement :

- les constructions du garage de réparation des poids lourds de la propreté (5,8 MF) et des aires de lavages à Villeurbanne (1,20 MF), qui seront terminées en 1996,
- la réhabilitation comme lieu de sensibilisation à l'environnement du Grand Moulin à Francheville (1,87 MF),
- les participations communautaires à verser au titre des projets "nature" de l'agglomération lyonnaise (3,75 MF).

Le logement et le développement social -

L'enveloppe du budget primitif 1996 (80,8 MF), destinée à financer la politique du développement social des quartiers, tenait compte du montant des reports prévisibles de 1995 (62 MF).

Le crédit engagé sur la base de conventions pour l'amélioration des logements sociaux, plus particulièrement destinés aux populations défavorisées et au financement des surcharges foncières, est reporté à hauteur de 16,5 MF.

L'investissement foncier -

66,8 MF sont liés aux achats de tènements, par avances, au profit d'autres tiers. En recettes, ces écritures représentent un report de 68 MF.

Certaines procédures d'acquisition ont été lancées en 1995 pour mener à bien des opérations individualisées de voirie et d'urbanisme. Toutefois, les paiements correspondants n'ont pas été réalisés. C'est notamment le cas pour le boulevard périphérique de Saint Genis Laval (2 MF), l'avenue de l'Ain à Rillieux la Pape (0,5 MF), le pôle multimodal de Lyon 9° (5 MF).

L'achat des terrains de la cité de la Saulaie à Oullins pour l'installation future du laboratoire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes devrait aboutir cette année (4 MF).

Les opérations d'aménagement urbain -

Les acquisitions foncières, les frais d'études et les travaux primaires pour les opérations d'urbanisme, le versement de fonds de concours liés aux surcoûts fonciers représentent 24 MF.

Le reste des reports régularise les dépenses lancées pour les programmes d'aménagement d'ensemble (PAE) (2,5 MF), les études diverses (3,1 MF), les travaux de voirie engagés dans les PAE et les ZAC (2,1 MF).

Les espaces publics -

La régularisation des avances versées à la SERL pour le traitement de la place des Terreaux à Lyon 1er suppose le report de 3,94 MF. 9,5 MF restent à mandater pour les autres opérations du plan Presqu'île qui se sont achevées l'année dernière.

Les travaux de requalification de la place du 11 Novembre et du 8 Mai à Vernaison démarrent en 1996. La dépense correspondante de 1,74 MF est reportée en totalité.

Les gymnases et groupes scolaires -

Des appels de fonds du département du Rhône pour la construction de collèges neufs (3,8 MF) et de la région Rhône-Alpes pour le groupe scolaire de la cité internationale à Lyon 7° (2,51 MF) restent à mandater sur 1996.

Pour la cité scolaire internationale, 1,5 MF est également reporté en dépenses comme en recettes pour terminer les travaux engagés pour le compte du Conseil régional.

Le solde des concours financiers 1993 et 1995 pour le transfert des groupes scolaires aux communes de Villeurbanne (Nigritelle Noire et François Truffaut) et de Saint Genis Laval, le reliquat de la participation communautaire à la réalisation du gymnase carré Rostand de Saint Priest constituent un report global de 5,7 MF.

La maintenance et les moyens généraux -

Sur les 27 MF reportés pour l'entretien des bâtiments communautaires :

- 7,6 MF financent les travaux pour la maintenance générale, le câblage, la rénovation et la mise en sécurité de l'hôtel de communauté,

- 5,5 MF sont mandatés en début d'année 1996 pour terminer les aménagements intérieurs du CLIP à Lyon 3° ,

- 4 MF permettent la poursuite des opérations de requalification du centre d'échanges de Lyon-Perrache (réfection des locaux, de la charpente, câblage informatique du bâtiment, mise en réseau).

Les procédures de marché lancées en 1995 pour l'acquisition des véhicules lourds se sont révélées plus longues que les années précédentes. L'engagement tardif des commandes a conduit au report de la quasi-totalité des lignes ouvertes pour cette dépense (24 MF).

Les annulations de dépenses -

189 MF de dépenses sont annulés à la fin de l'exercice 1995.

On note un réajustement des lignes ouvertes pour le tronçon nord du périphérique (22 MF), ceci pour tenir compte du déroulement opérationnel des chantiers. Les recettes correspondantes sont également réduites de 10 MF.

Dans cette même logique, le montant des avances à verser au département du Rhône pour l'acquisition du foncier et les études du tronçon ouest du périphérique est globalement diminué de 10,7 MF.

42 MF sont annulés dans le domaine scolaire. Il s'agit de réajuster à la baisse :

- les prévisions de travaux de requalification des gymnases communautaires (3,2 MF),
- le montant des participations non affectées à des transferts patrimoniaux (10 MF) et à la construction de nouveaux bâtiments sportifs (7,5 MF).

En mouvements financiers, la ligne de sûreté budgétaire (18,4 MF), le reliquat de la provision non réalisée pour mise en jeu de la dette garantie (5 MF), le solde 1995 de remboursement du capital des emprunts à long terme (5,7 MF) et le reversement du FCTVA (11,2 MF) constituent l'essentiel des annulations (47 MF).

Les propositions nouvelles -

En dépenses d'investissement, les propositions nouvelles représentent 84 MF. Elles permettent :

- l'inscription de financements complémentaires,
- le lancement de projets nouveaux,
- le réajustement de certaines inscriptions budgétaires.

Les équipements structurants -

Le 18 mars 1996, vous avez approuvé le versement d'une participation à la ville de Lyon au titre des aménagements extérieurs sur le site de la cité internationale à Lyon 6°. Ces travaux seront réalisés en vue du sommet du G7 qui se déroulera en juin prochain. Il convient, dès à présent, d'inscrire le fonds de concours correspondant de 6 MF.

Les investissements fonciers -

Depuis 1987, la SERL a été amenée à effectuer diverses acquisitions foncières dans le secteur de "La Doua-Salengro", dans le cadre d'un mandat donné par la ville de Villeurbanne. Le rachat d'une partie de ces propriétés intéressées par des projets de voirie (élargissements et voies nouvelles) vous a été proposé en mai dernier pour un montant de 11,5 MF. Il convient de prévoir l'inscription de cette nouvelle dépense.

La maintenance et les moyens généraux -

La réfection des installations sonores de la salle du conseil est estimée à 1 MF et complète le programme de remise à niveau des équipements actuels.

Dans le souci de limiter les problèmes de sécurité dans les bâtiments communautaires du domaine privé, le crédit ouvert pour les frais de démolition est abondé à hauteur de 5 MF.

1 MF complète la ligne de dépenses pour "économies d'énergie", afin de rénover les installations de chauffage de l'état-major de la direction incendie et secours, dépense globalement estimée à 3 MF.

Les mouvements financiers -

Dans le cadre de la gestion active de la dette 1996 et compte tenu des réalisations d'emprunts à la fin de 1995, il est possible de diminuer de 13,9 MF la prévision de remboursement du capital de la dette.

La participation du budget principal au déficit antérieur reporté du budget des opérations d'urbanisme en régie directe peut être financée pour 45,15 MF, en 1996, ce qui permet d'apurer la situation avant le changement de nomenclature comptable.

Le crédit de sûreté budgétaire est abondé de 28,5 MF pour faire face aux imprévus de la fin de l'exercice comptable.

Budget supplémentaire 1996 - budget principal - dépenses d'investissement (en F) - tableau n° 4 -

Libellés	Reports	Propositions nouvelles	Total
Equipements structurants	70 567,00	6 000 000,00	6 070 567,00
Déplacements urbains	229 485 862,09		229 485 862,09
tronçon nord du périphérique	41 153 426,54		41 153 426,54
autres voiries individualisées	50 904 366,52		50 904 366,52
voirie de proximité (non individualisée)	37 389 457,83		37 389 457,83
réseau intermédiaire (transports en commun)	50 397 908,37		50 397 908,37
autres déplacements urbains	49 640 702,83	49 640 702,83	
Ecologie urbaine	14 568 855,90		14 568 855,90
propreté, déchets	8 941 485,90		8 941 485,90
mission écologie	5 627 370,00		5 627 370,00
Logement et développement social	79 098 251,51		79 098 251,51
OPCHLM	400 000,00		400 000,00
développement social urbain	62 229 676,15		62 229 676,15
habitat	16 468 575,36		16 468 575,36
Investissement foncier	141 180 334,95	11 500 000,00	152 680 334,95
dont :			
réserves foncières	30 389 920,28		30 389 920,28
cessions gratuites et avances	66 795 152,31	66 795 152,31	
terrains pour opérations de voirie et urbanisme (hors opérations individualisées)	14 043 572,76	11 500 000,00	25 543 572,76
Opérations d'aménagements urbains	30 401 260,61		30 401 260,61
Espaces publics	23 607 602,47		23 607 602,47
Incendie	3 043 515,10		3 043 515,10
Gymnases et groupes scolaires	13 832 345,87		13 832 345,87
Maintenance et moyens généraux	84 178 638,96	7 000 000,00	91 178 638,96
entretien des bâtiments	27 444 072,11	7 000 000,00	34 444 072,11
moyens informatiques	16 599 471,72		16 599 471,72
ouvrages d'art	11 385 918,96		11 385 918,96
divers mobiliers, matériels et véhicules légers	3 706 652,29		3 706 652,29
véhicules lourds	25 042 523,88		25 042 523,88
sous-total	619 467 234,46	24 500 000,00	643 967 234,46
(hors mouvements financiers)			
Mouvements financiers	89 564 231,04	59 827 214,94	149 391 445,98
dont :			

remboursement dette propre à long terme	15 037 209,73	- 13 886 000,00	1 151 209,73
avances (hors gestion de la dette)	34 675 764,50		34 675 764,50
dépenses imprévues	0,00	28 563 088,50	28 563 088,50
total général	709 031 465,50	84 327 214,94	793 358 680,44

Les reports des recettes -

Ils s'élèvent globalement à 819 MF. Ils concernent principalement trois domaines d'intervention :

- les mouvements financiers pour 519 MF :

* 420 MF de programme d'emprunts à long terme 1995 et 3,3 MF de prévision de dette récupérable ;

* 58 MF pour régulariser les avances versées du titre des opérations de voirie et d'urbanisme (dont 19 MF pour la requalification de la trémie de la Part-Dieu à Lyon 3°) ;

* 29 MF de produit des amendes de police 1995.

- l'investissement foncier pour 160 MF :

* 90 MF représentent le montant de la vente de l'ensemble immobilier Grange Rouge à Lyon 8°. Le reste des reports (68 MF) correspond à la contrepartie des écritures d'acquisition des tènements par avances.

- les déplacements urbains pour 89 MF.

Outre les prévisions de recettes reportées, pour le TNP (27 MF) et les opérations du réseau intermédiaire (39 MF), il reste à encaisser, du SYTRAL, ses participations aux petits aménagements de voirie 1994 et 1995 (8,9 MF), aux travaux de la ligne debus de la gare de Vénissieux dans le cadre du projet Pascal (1,7 MF), au traitement de la rue Michel Berthet à Lyon 9° (1,10 MF) (autres déplacements).

Les propositions nouvelles -

Les propositions de ce budget supplémentaire visent à réajuster des prévisions de recettes en mouvements financiers et à prévoir la régularisation d'écritures comptables pour globalement 49 MF.

Le logement et le développement social -

L'encaissement des recettes pour l'aménagement des quartiers DSQ est étroitement lié au déroulement opérationnel de chaque site. Pour 1996, je vous suggère le réajustement de plusieurs lignes de crédit qui conduit à diminuer de 8,6 MF l'estimation des participations attendues essentiellement de l'Etat et des communes.

Les mouvements financiers -

Entre 1978 et 1981, la communauté urbaine de Lyon a versé des avances au Syndicat des transports en commun de la région lyonnaise, devenu SYTRAL, pour un montant de 257 MF. Pour apurer le compte d'avances 254-8 "avances à des sociétés d'économie mixte", il convient de prévoir l'ouverture d'une recette sur cet article et pour le même montant. Ce mouvement pour ordre suppose l'affectation de cette charge en section de fonctionnement.

Il est également possible de prévoir des réajustements de recettes, à savoir :

- la diminution de 10 MF du produit attendu de la taxe locale d'équipement, pour mieux s'adapter à la conjoncture immobilière,

- la réduction du programme d'emprunt à long terme de 85 MF.

L'ensemble de ces mouvements et notamment la régularisation de l'avance versée au SYTRAL suppose une diminution de 105 MF du montant de l'autofinancement.

Budget supplémentaire 1996 - budget principal - section d'investissement - recette (en F) - tableau

n° 5 -

Libellés	Reports	Propositions nouvelles	Total
Equipements structurants	3 000,00		3 000,00
Déplacements urbains	88 929 804,73		88 929 804,73
tronçon nord du périphérique	26 673 145,55		26 673 145,55
autres voiries individualisées	5 123 244,99		5 123 244,99
voirie de proximité (non individualisée)	2 952 957,32		2 952 957,32
réseau intermédiaire (transports en commun)	39 018 565,02		39 018 565,02
autres déplacements urbains	15 161 891,85		15 161 891,85
Ecologie urbaine	248 290,00		248 290,00
propreté, déchets	248 290,00		248 290,00
Logement et développement social	41 025 859,87	- 8 600 000,00	32 425 859,87
développement social urbain	41 025 859,87	- 8 600 000,00	32 425 859,87
Investissement foncier	160 452 134,07		160 452 134,07
dont cessions gratuites et avances	68 054 489,11		68 054 489,11
Opérations aménagements urbains	1 741 519,33		1 741 519,33
Espaces publics	5 386 233,00		5 386 233,00
Incendie	6 998,62		6 998,62
Gymnases et groupes scolaires	2 514 751,38		2 514 751,38
Maintenance et moyens généraux	27 700,00		27 700,00
divers mobiliers, matériels et véhicules légers	27 700,00		27 700,00
sous-total (hors mouvements financiers)	300 336 291,00	- 8 600 000,00	291 736 291,00
Mouvements financiers	518 557 849,72	57 325 000,00	575 882 849,72
dont :			
encaissement dette propre à long terme	420 000 000,00	- 85 000 000,00	335 000 000,00
avances (hors gestion de la dette)	58 009 481,91	257 325 000,00	315 334 481,91
prélèvement	0,00	- 105 000 000,00	- 105 000 000,00
total général	818 894 140,72	48 725 000,00	867 619 140,72

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 mars 1996 ;

Vu les articles L 2 312-2, L 2 322-1 et L 2 322-2 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1996 du budget principal arrêté à la somme de 1 122 836 202,69 F.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant des reports et des propositions nouvelles à l'échelon du chapitre, dans chaque section. Les degrés complémentaires de prévision (sous-chapitres, articles, dossiers d'investissement) vous sont toujours soumis et justifiés en cours d'exercice en tant qu'autorité délibérante de l'ordonnateur mais ne sont pas exécutoires par madame le trésorier de la Communauté. Aucun article n'est spécialisé au sens de l'article L 2 312-2 du code général des collectivités territoriales, à l'exception des dépenses de subventions et de participations de la section de fonctionnement qui respecteront l'état réglementaire.

3° - Rend compte, dans les conditions énoncées par les articles L 2 322-1 et L 2 322-2 du code général des collectivités territoriales, de l'utilisation des crédits pour des dépenses imprévues : chapitre 970 - article 669-0 et sous-chapitre 922-9 - article 29.

4° - Décide de l'attribution des diverses subventions à des tiers, telles qu'elles apparaissent dans le document budgétaire qui vous est adressé par ailleurs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,